



## **XIe CONGRÈS INTERNATIONAL DES VILLES ÉDUCATRICES «Sport, Politiques Publiques et Citoyenneté. Défis d'une Ville Educatrice» Déclaration de Guadalajara**

### **Considérant que:**

Le XIe Congrès International des Villes Educatrices qui a eu lieu dans la ville de Guadalajara, Jalisco, Mexique, les 22, 23 et 24 avril 2010, avec la thématique *Sport, Politiques Publiques et Citoyenneté. Défis d'une Ville Educatrice*, a réuni les représentants de 68 villes Educatrices venus de 14 pays, situés sur 4 continents de la planète, afin de ratifier la valeur du sport, de l'activité physique et des loisirs lors de la construction d'une ville éducatrice. Il a également été reconnu le besoin de renforcer la démocratie, grâce à l'enrichissement et à la diversification des expériences en rapport avec les soins du corps et l'accès à un mode de vie plus sain, en particulier dans le domaine urbain, où la population connaît des contraintes croissantes pour la pratique du sport et le maintien d'une activité physique de manière quotidienne.

### **Nous déclarons que:**

La Ville Educatrice repose sur les vingt principes de sa Charte Fondatrice, qui suggère - dans les principes 1, 4, 8, 10 et 11 - l'importance du sport, de l'activité physique, de l'éducation à la santé, ainsi que la nécessité de disposer d'espaces, d'équipements et de services publics appropriés. La Ville Educatrice se constitue en harmonie avec les principes défendus par la *Charte Internationale de l'Education Physique et du Sport*, souscrite en 1978 par l'UNESCO, établissant la pratique de l'Education Physique et du Sport comme un droit humain fondamental.

Le sport est une activité étroitement associée à la constitution et à l'exercice de la citoyenneté. C'est pourquoi, les politiques publiques devront prévoir comme cadre normatif, le droit de tous les habitants de la ville de bénéficier des différentes possibilités de l'activité physique et sportive, non seulement en tant que facteur nécessaire pour la promotion et la préservation de la santé, mais également pour la construction du lien social, grâce à des processus d'inclusion sociale, des compétences dans l'interaction, et dans l'éducation en valeurs, comme par exemple l'équité, la solidarité, le travail en équipe, la camaraderie, l'effort.

Le manque de ressources administratives, organisationnelles et budgétaires permettant d'offrir des espaces et des opportunités pour la réalisation de l'activité physique et du sport, sera considéré comme une faute dans la gestion des ressources publiques et dans les programmes de développement urbain, compte tenu des graves problèmes de santé publique, d'insécurité, de désintégration sociale et même de dégradation environnementale, qui sont associés au manque de conditions suffisantes pour donner une place au sport dans le cadre du mode de vie urbain. L'occasion perdue de réduire cette problématique lorsqu'on manque des conditions nécessaires pour exercer un sport à tous les âges, a un coût évident. D'autre part, l'absence d'activités physiques et sportives constitue un véritable déficit en ce qui concerne l'éducation intégrale à laquelle toute la population a droit.

Les autorités municipales et les citoyens devront travailler ensemble afin d'inverser les tendances suivies par les formes actuelles de structuration des activités physiques et sportives, caractérisées par la forte commercialisation de leur expression, la privatisation croissante des ressources publiques (infrastructures, services, espaces publics), ainsi que la perversion de la notion d'intégration par le sport. Ces facteurs agissent conjointement contre l'accessibilité, la disponibilité, la qualité et un coût raisonnable de l'activité physique et sportive, en encourageant des processus de segmentation sociale et des fondamentalismes de diverses origines.

Face à ces dérives, les villes éducatrices assument comme responsabilité fondamentale la démocratisation de l'activité sportive, afin de lutter contre sa tendance à se transformer soit en un spectacle massif de spectateurs passifs, soit en une pratique élitiste accessible uniquement à quelques uns.

A cet effet, les villes éducatrices s'engagent à :

- Encourager la pratique de l'éducation physique dans les écoles publiques et privées, à tous les niveaux. Pour cela, elles garantiront des infrastructures adéquates et un personnel formé.
- Promouvoir des modes de communication sociale à travers les centres de santé gouvernementaux orientés vers la promotion de l'activité physique et sportive, avec du personnel qualifié, en tant que mesure de prévention des maladies et option thérapeutique pour certaines maladies chroniques. Il faudra également promouvoir la transversalité des politiques publiques.

- Développer des politiques publiques qui garantiront l'accès à des espaces permettant la pratique sportive et qui, à leur tour, deviendront des lieux de socialisation, ainsi que des espaces pour les piétons, les bicyclettes et tous les modes de déplacements urbains non motorisés, avec la sécurité et la protection garanties contre les accidents de la circulation provoqués par les automobiles.
- Sensibiliser les entreprises à l'importance du sport et de l'activité physique, en garantissant à leurs travailleurs les conditions nécessaires pour y participer, selon l'article 24 de la Déclaration des Droits de l'Homme, qui considère le loisir comme un droit individuel inaliénable et une nécessité de base pour l'être humain.
- Considérer le sport comme faisant partie intégrante de la culture dans laquelle vivent les habitants des villes ; à cet effet, il faudra développer des mécanismes conduisant à promouvoir la pratique du sport, prenant en compte les aptitudes et les préférences des différents secteurs de la population, en fonction de leurs goûts et de leurs possibilités, de leur activité professionnelle, de leur vie familiale et de tous les facteurs qui contribuent à faire du sport une activité agréable, constitutive de leur vie quotidienne.
- Prêter une attention spéciale aux groupes vulnérables, comme les enfants, les migrants, les chômeurs, les handicapés ou les personnes âgées, afin de trouver des voies possibles qui permettront de les intégrer à des activités sportives de manière régulière et routinière, ce qui permettra leur intégration sociale.
- Encourager l'adhésion à des associations à travers les réseaux sportifs, qui serviront à la fois de sources génératrices de capital humain et fortifieront de cette manière le tissu social.

Compte tenu de la dynamique sociale, culturelle et de santé publique que l'on vit dans les villes aujourd'hui, il est nécessaire de s'engager à développer des politiques publiques destinées à faire du sport une partie de la culture, un moyen reconnu de construction de la citoyenneté et d'amélioration de la qualité de vie dans les Villes Educatrices.

**Guadalajara, Jalisco, le 24 avril 2010.**